

## Arrêtés ministériels

**A.M., 2023**

**Arrêté numéro AM 2023-001 du ministre du Travail  
en date du 12 avril 2023**

CONCERNANT la nomination de dix membres du Comité consultatif sur les normes du travail

LE MINISTRE DU TRAVAIL,

Vu le premier alinéa de l'article 39.0.0.4 de la Loi sur les normes du travail (chapitre N-1.1), prévoyant la formation du Comité consultatif sur les normes du travail par le ministre du Travail;

Vu les deuxième et troisième alinéas de cet article prévoyant que ce comité est formé d'un nombre de membres déterminé par arrêté du ministre, dont au moins une personne provenant de chacun des groupes suivants : les salariés non syndiqués, les salariés syndiqués, les employeurs du milieu de la grande entreprise, les employeurs du milieu de la petite et de la moyenne entreprise, les employeurs du milieu coopératif, les femmes, les jeunes, la famille et les communautés culturelles, nommés après consultation d'organismes que le ministre considère représentatifs de ces groupes;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif sur les normes du travail a été formé et que les règles de fonctionnement qui lui sont applicables ont été fixées par l'arrêté numéro AM 2016-002 de la ministre responsable du Travail du 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT que ces règles de fonctionnement prévoient notamment que le mandat des membres est d'une durée de trois ans et qu'ils demeurent en fonction jusqu'à leur démission ou leur remplacement;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'arrêté numéro AM 2019-003 du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du 31 octobre 2019, mesdames Claudine Barabé et Anait Aleksanian ont été nommées de nouveau membres du Comité consultatif sur les normes du travail, que leurs mandats sont expirés et qu'il y a lieu de les renouveler;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'arrêté numéro AM 2019-003 du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du 31 octobre 2019, monsieur Luc Meunier et madame Manon Poirier ont été nommés membres du Comité consultatif sur les normes du travail, que leurs mandats sont expirés et qu'il y a lieu de les renouveler;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'arrêté numéro AM 2019-003 du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du 31 octobre 2019, madame Mélanie Gauvin a été nommée membre du Comité consultatif sur les normes du travail, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'arrêté numéro AM 2019-003 du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du 31 octobre 2019, monsieur Daye Diallo a été nommé membre du Comité consultatif sur les normes du travail, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'arrêté numéro AM 2019-003 du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du 31 octobre 2019, mesdames Ève Paré, Kim Paradis et Nathalie Gagnon ont été nommées de nouveau membres du Comité consultatif sur les normes du travail, qu'elles ont démissionnées et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'arrêté numéro AM 2019-003 du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du 31 octobre 2019, monsieur Florent Gravel a été nommé de nouveau membre du Comité consultatif sur les normes du travail, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

CONSIDÉRANT que les consultations requises par la loi ont été effectuées.

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Sont nommées de nouveau membres du Comité consultatif sur les normes du travail, pour un mandat d'une durée de trois ans à compter des présentes, les personnes suivantes :

— madame Claudine Barabé, directrice du service juridique et de la santé et sécurité du travail, Centrale des syndicats du Québec (CSQ), à titre de membre représentant les salariés syndiqués;

— madame Anait Aleksanian, directrice générale, Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville, à titre de membre représentant les communautés culturelles;

— monsieur Luc Meunier, directeur principal des relations professionnelles, Fédération des caisses Desjardins du Québec, à titre de membre représentant les employeurs du milieu coopératif;

— madame Manon Poirier, directrice générale, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA).

Sont nommées membres du Comité consultatif sur les normes du travail, pour un mandat d'une durée de trois ans à compter des présentes, les personnes suivantes :

— madame Cynthia Bergeron, responsable des services d'information juridique, Au bas de l'échelle inc., à titre de membre représentant les salariés non syndiqués, en remplacement de madame Mélanie Gauvin;

— madame Éliane Racine, vice-présidente responsable au contenu, Force Jeunesse inc., à titre de membre représentant les jeunes, en remplacement de monsieur Daye Diallo;

— madame Miriam Drissi, Cheffe d'équipe - gestion des présences, relations associés et santé et mieux-être, Rona inc., à titre de membre représentant les employeurs de la grande entreprise, en remplacement de madame Ève Paré;

— madame Yasmina Drissi Kaitouni, directrice générale, Conseil d'intervention pour l'accès aux femmes au travail (CIAFT) du Québec inc., à titre de membre représentant les femmes, en remplacement de madame Kim Paradis;

— madame Corinne Vachon Croteau, directrice générale, Réseau pour un Québec Famille, à titre de membre représentant la famille, en remplacement de madame Nathalie Gagnon;

— monsieur Pierre-Alexandre Blouin, président-directeur général, Association des détaillants en alimentation du Québec, à titre de membre représentant les employeurs du milieu de la petite et de la moyenne entreprise, en remplacement de monsieur Florent Gravel.

Québec, le 12 avril 2023

*Le ministre du Travail,*  
JEAN BOULET

79638